



Note de Renseignement d'Urbanisme

Mutation d'un immeuble bâti ou non bâti sans modification de son état.



INDEX

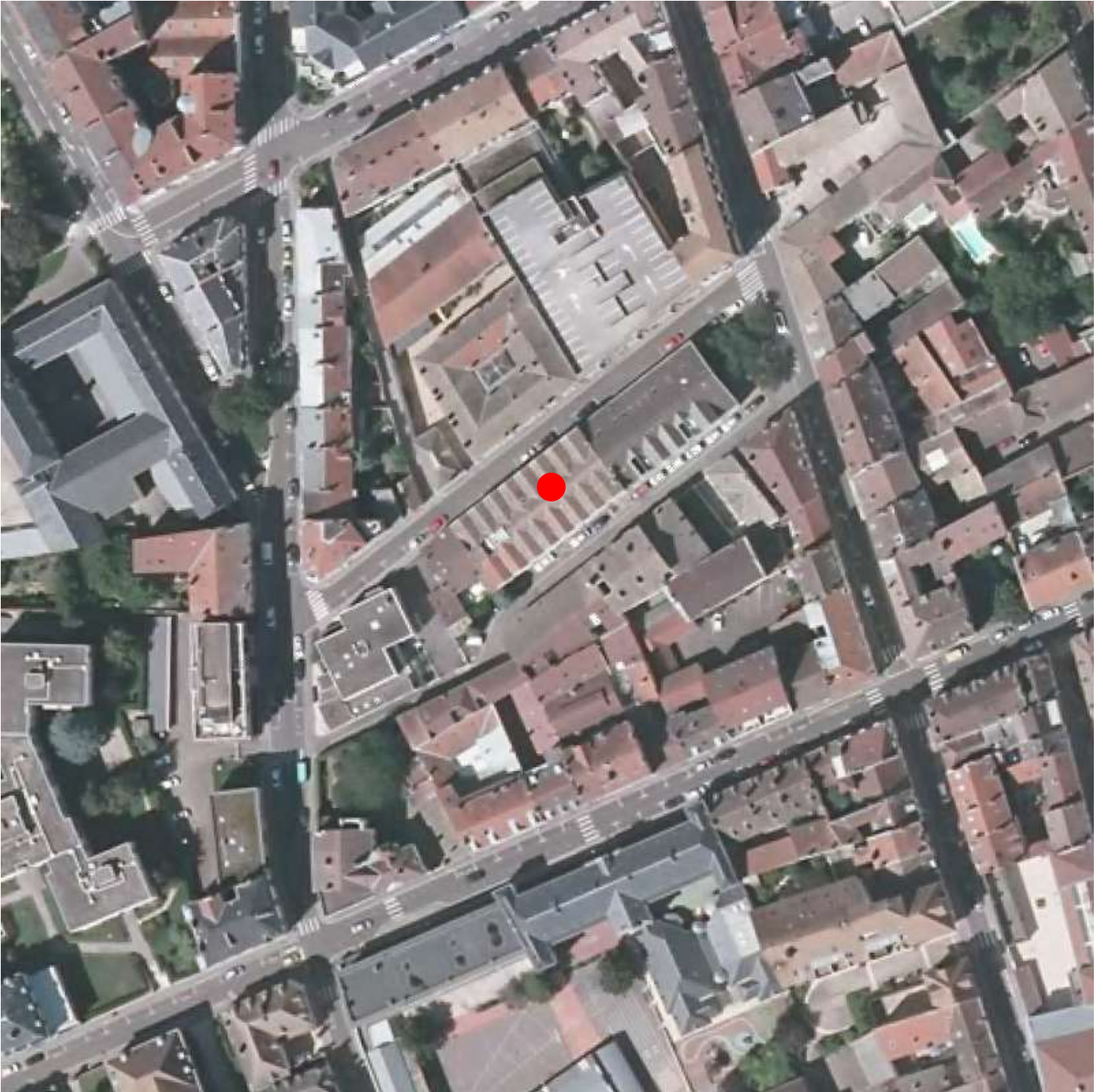
LOCALISATION DU SITE ÉTUDIÉ	3
INFORMATIONS CADASTRALES.....	5
SYNTHÈSE	6
COMMUNE.....	7
ZONAGE D'UN DOCUMENT D'URBANISME.....	8
ASSIETTES DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	9
INFORMATIONS D'UN DOCUMENT D'URBANISME	12
PRESCRIPTIONS D'UN DOCUMENT D'URBANISME.....	16
GEOFONCIER.....	19
ANTENNES RELAIS.....	20
ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE.....	23
ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE.....	24
ASSURANCE	25
SOURCES	27

LOCALISATION DU SITE ÉTUDIÉ



Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.

LOCALISATION DU SITE ÉTUDIÉ



Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.

INFORMATIONS CADASTRALES



ADRESSE :
Rue des Pattes
71100 Chalon-sur-Saône

INSEE : 71076

PARCELLE PRINCIPALE : 000 - CH - 101

COORDONNÉES GPS :
Latitude 46.78218
Longitude 4.8507

AUTRE(S) PARCELLE(S) :
71076 - 000 - CH - 74

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur le fait que seule la parcelle principale est utilisée lors de l'interrogation des différents risques (ou informations) recensés. Les parcelles secondaires étant représentées uniquement pour une meilleure compréhension. Pour parfaire l'information des parties à l'acte nous vous recommandons de réaliser l'ERP/NRU sur chaque parcelle objet du contrat.

SYNTHÈSE

Commune :

- CHALON-SUR-SAONE (71076) : non soumis au règlement national d'urbanisme (rnu)

Le bien est sous l'emprise d'un document d'urbanisme du type :

- PLUi

Le bien n'est pas soumis à une carte communale.
Le zonage du bien est :

- U : UAi : Zone urbaine de centres anciens, faubourgs et hameaux inondable

Le bien est soumis à 30 servitudes d'utilité publique :

- ac1 de type Périmètre des abords
- pm1 de type Enveloppe des zonages réglementaires

Le bien est soumis à 7 informations :

- Etat des connaissances des sites archéologiques
- Droit de Préemption Urbain (DPU) Simple
- Zonages archéologiques : Ville antique intra-muros, occupation antique à l'extérieur du rempart
- Est soumis à permis de démolir (délibération du 30 juin 2015)
- Compris dans un périmètre soumis à déclaration préalable pour les clôtures (délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022)
- Règlement Local de Publicité Intercommunal : zone 2
- Compris dans un périmètre soumis à déclaration préalable pour les ravalements de façade (délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022)

Le bien est soumis à 2 prescriptions :

- Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce (Centralités urbaines principales)
- Patrimoine bâti à protéger : Immeuble

Lien de téléchargement :

- Document d'urbanisme :

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/download-by-partition/DU_247100589

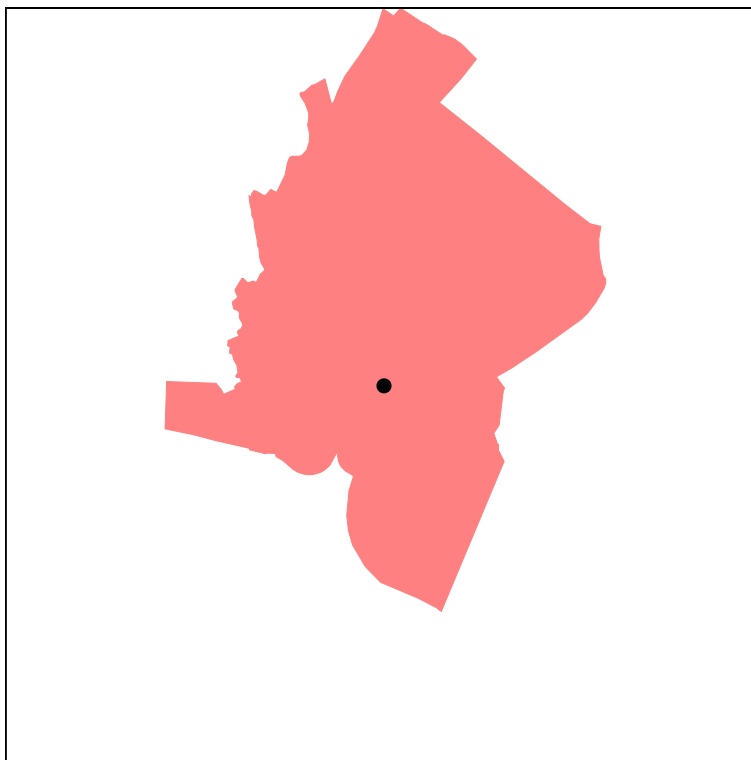
- Nomenclature nationale des Servitudes d'Utilité Publique :

http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/fichier/?file=pdf%2F20190211_nomenclature_ordre_alphabetique_cle7abf9e.pdf

COMMUNE

Cette page présente la position géographique du bien au sein de la commune et de l'arrondissement le cas échéant.

Carte



Informations générales sur la localisation :

Nom : CHALON-SUR-SAONE

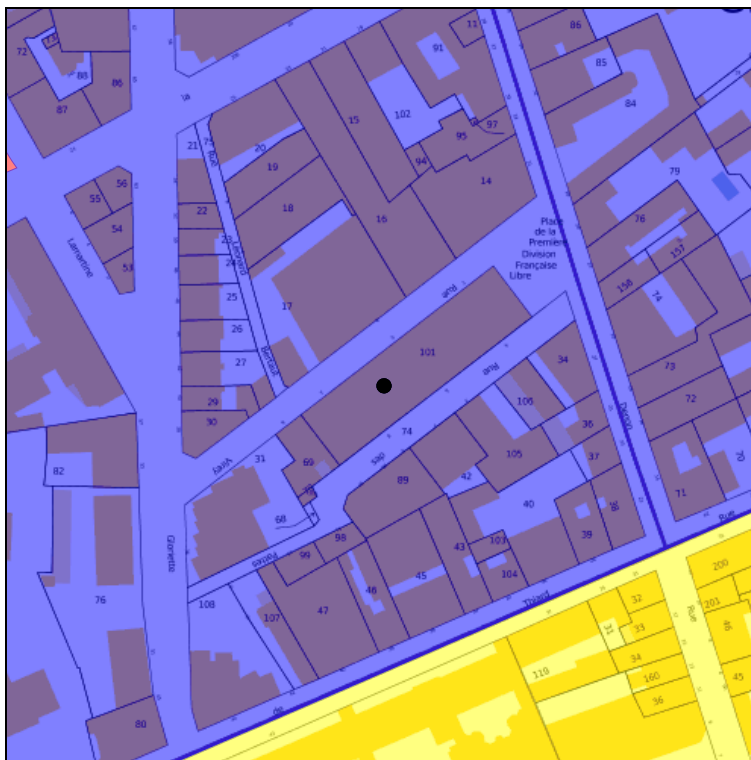
Numéro INSEE : 71076

Possède un RNU : Non

ZONAGE D'UN DOCUMENT D'URBANISME

Cette page présente la position géographique du bien au sein de sa zone d'urbanisme.

Carte



- UA : Zone urbaine de centres anciens, faubourgs et hameaux : U
- UAi : Zone urbaine de centres anciens, faubourgs et hameaux inondable : U
- PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Chalon-sur-Saône : U

Note : les couleurs se mélangent lorsque les zones se superposent

Le bien est susceptible d'être concerné par :

Nom : UAi : Zone urbaine de centres anciens, faubourgs et hameaux inondable

libelle : UAi

Zone du type : U

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_reglement_20221025.pdf

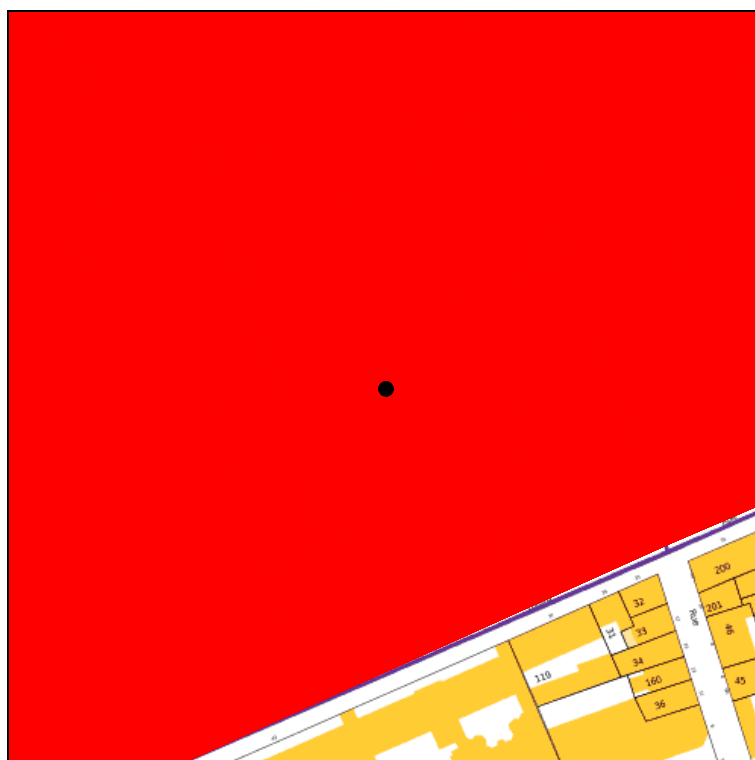
Date de validité : 20221025

ASSIETTES DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Elles sont instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général.


Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives qui doivent être annexées au plan local d'urbanisme conformément à l'article L126-1 du Code de l'urbanisme français.

Carte



 ac1, Périmètre des abords



 pm1, Enveloppe des zonages réglementaires

Le bien est susceptible d'être concerné par :

Type : Périmètre des abords

Type de servitudes : ac1

Type : Enveloppe des zonages réglementaires

Type de servitudes : pm1

INFORMATIONS D'UN DOCUMENT D'URBANISME


Information géographique annexée au document d'urbanisme ou information géographique contextuelle ajoutée aux documents graphiques d'un document d'urbanisme sans qu'il soit fait référence dans le règlement aux objets représentés.

Cette classe d'objets concerne :

les informations géographiques qui sont annexées aux documents d'urbanisme conformément aux articles R123-13 et R123-14 du code de l'urbanisme, et les informations reportées sur les documents graphiques à titre d'information.

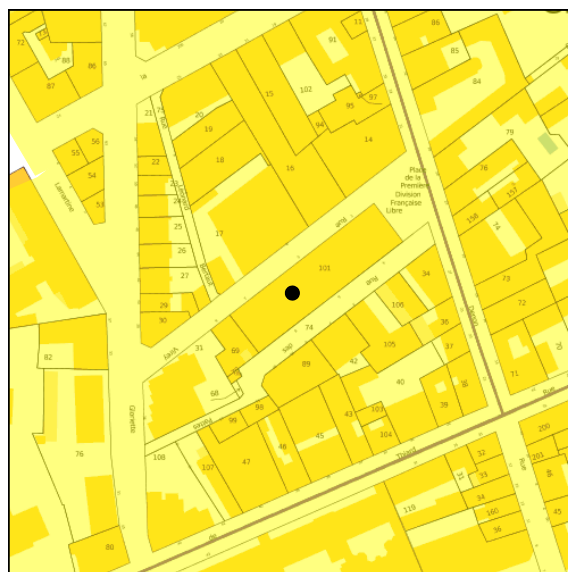
Carte



 Etat des connaissances des sites archéologiques



Droit de Préemption Urbain (DPU) Simple



Zonages archéologiques : Ville antique intra-muros, occupation antique à l'extérieur du rempart




Est soumis à permis de démolir (délibération du 30 juin 2015)




Compris dans un périmètre soumis à déclaration préalable pour les clôtures (délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022)

Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.



 Règlement Local de Publicité Intercommunal : zone 2

 Compris dans un périmètre soumis à déclaration préalable pour les ravalements de façade (délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022)

Le bien est susceptible d'être concerné par :

Libelle : Etat des connaissances des sites archéologiques

Texte : Site

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_etat_connaissances_archeologiques_20221025.pdf

Libelle : Droit de Préemption Urbain (DPU) Simple

Texte : DPU

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_droit_preemption_urbain_20221025.pdf

Date de validité : 20221025

Libelle : Zonages archéologiques : Ville antique intra-muros, occupation antique à l'extérieur du rempart

Texte : Zone arche

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_zonages_archeologiques_20221025.pdf

Date de validité : 20151230

Libelle : Est soumis à permis de démolir (délibération du 30 juin 2015)

Texte : Permis

Date de validité : 20191210

Libelle : Compris dans un périmètre soumis à déclaration préalable pour les clôtures (délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022)

Texte : Clôtures

Date de validité : 20191210

Libelle : Règlement Local de Publicité Intercommunal : zone 2

Texte : RLPI

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_reglement_RLPi_20221025.pdf

Date de validité : 20221025

Libelle : Compris dans un périmètre soumis à déclaration préalable pour les ravalements de façade (délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022)

Texte : Façade

Date de validité : 20191210

PRESCRIPTIONS D'UN DOCUMENT D'URBANISME

Les prescriptions d'un document d'urbanisme sont définies dans l'article R123-11 du code de l'urbanisme. Une prescription se présente sous la forme d'une information surfacique, linéaire ou ponctuelle qui apparaît sur les documents graphiques du PLU ou du POS. Une prescription qui se superpose à une zone du document d'urbanisme exerce en général une contrainte supplémentaire au règlement de la zone.

Carte



- Patrimoine bâti à protéger : Immeuble, Immeuble



Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce (Centralités urbaines principales), CUPale

Le bien est susceptible d'être concerné par :

Nom : 247100589_PLUI_20221025

libelle : Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce (Centralités urbaines principales)

Type de prescription : 18

Texte : CUPale

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_orientations_aménagement_2_20221025.pdf

Date de validité : 20221025

Nom : 247100589_PLUI_20221025

libelle : Patrimoine bâti à protéger : Immeuble

Type de prescription : 07

Texte : Immeuble

Nom du fichier dans l'archive : 247100589_elements_ponctuels_20221025.pdf

Date de validité : 20221025

GEOFONCIER

Le Référentiel Foncier Unifié (RFU) est un référentiel géographique géoréférencé à résolution centimétrique entrepris en France par les géomètres-experts français. Sa mise en production date du 1er juillet 2010.

Produit sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM), le Référentiel Foncier Unifié peut être visualisé sur le portail GéoFoncier.

Carte



- Dominante Foncier
- Dominante Copropriétés
- Dominante Ingénierie, Topo
- Dominante Immobilier

- Sommet RFU
- Limite

Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.

ANTENNES RELAIS

Cette page présente la position géographique des antennes relais ainsi sur la carte chaque point représente un support. Ce support peut notamment être un immeuble, un château d'eau ou un pylône. Sur celui-ci se trouvent les équipements techniques, émetteurs et antennes, d'un ou plusieurs opérateurs, qui permettent aux utilisateurs d'accéder, à proximité du support, au service mobile (voix ou internet). Un même support peut être utilisé par plusieurs opérateurs, pour plusieurs technologies et bandes de fréquence différentes.

Carte



● Parcelle

Liste des antennes relais :

● Liste des antennes du support :

- Techniquement opérationnel : SFR 5G 5G NR 2100
- Techniquement opérationnel : BOUYGUES TELECOM 5G 5G NR 2100
- Projet approuvé : SFR 5G 5G NR 3500
- Projet approuvé : BOUYGUES TELECOM 5G 5G NR 3500
- En service : SFR 2G GSM 900
- En service : BOUYGUES TELECOM 2G GSM 900
- En service : SFR 4G LTE 1800
- En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 1800
- En service : SFR 4G LTE 2100
- En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 2100
- En service : SFR 4G LTE 2600

Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.

En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 2600
 Projet approuvé : SFR 4G LTE 700
 Projet approuvé : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 700
 En service : SFR 4G LTE 800
 En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 800
 En service : SFR 3G UMTS 900
 En service : BOUYGUES TELECOM 3G UMTS 900

● Liste des antennes du support :

Projet approuvé : ORANGE 5G 5G NR 3500
 En service : ORANGE 4G LTE 1800
 En service : ORANGE 4G LTE 2100
 En service : ORANGE 4G LTE 2600
 Projet approuvé : ORANGE 4G LTE 700
 En service : ORANGE 4G LTE 800
 En service : ORANGE 3G UMTS 900

● Liste des antennes du support :

Techniquement opérationnel : ORANGE 5G 5G NR 3500
 Projet approuvé : FREE MOBILE 5G 5G NR 700
 En service : ORANGE 2G GSM 900
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 1800
 En service : ORANGE 4G LTE 1800
 Projet approuvé : FREE MOBILE 4G LTE 2100
 En service : ORANGE 4G LTE 2100
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 2600
 En service : ORANGE 4G LTE 2600
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 700
 En service : ORANGE 4G LTE 700
 En service : ORANGE 4G LTE 800
 En service : FREE MOBILE 3G UMTS 900
 En service : ORANGE 3G UMTS 900

● Liste des antennes du support :

Techniquement opérationnel : SFR 5G 5G NR 2100
 Techniquement opérationnel : BOUYGUES TELECOM 5G 5G NR 2100
 Techniquement opérationnel : FREE MOBILE 5G 5G NR 3500
 Techniquement opérationnel : SFR 5G 5G NR 3500
 Techniquement opérationnel : BOUYGUES TELECOM 5G 5G NR 3500
 Techniquement opérationnel : FREE MOBILE 5G 5G NR 700
 En service : SFR 2G GSM 900
 En service : BOUYGUES TELECOM 2G GSM 900
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 1800
 En service : SFR 4G LTE 1800
 En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 1800

Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.

En service : FREE MOBILE 4G LTE 2100
 En service : SFR 4G LTE 2100
 En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 2100
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 2600
 En service : SFR 4G LTE 2600
 En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 2600
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 700
 En service : SFR 4G LTE 700
 En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 700
 En service : SFR 4G LTE 800
 En service : BOUYGUES TELECOM 4G LTE 800
 En service : FREE MOBILE 3G UMTS 900
 En service : SFR 3G UMTS 900
 En service : BOUYGUES TELECOM 3G UMTS 900

● Liste des antennes du support :

Projet approuvé : ORANGE 5G 5G NR 3500
 En service : ORANGE 2G GSM 900
 En service : ORANGE 4G LTE 1800
 En service : ORANGE 4G LTE 2100
 En service : ORANGE 4G LTE 2600
 Projet approuvé : ORANGE 4G LTE 700
 En service : ORANGE 4G LTE 800
 En service : ORANGE 3G UMTS 900

● Liste des antennes du support :

Techniquement opérationnel : FREE MOBILE 5G 5G NR 3500
 Techniquement opérationnel : ORANGE 5G 5G NR 3500
 Techniquement opérationnel : FREE MOBILE 5G 5G NR 700
 En service : ORANGE 2G GSM 900
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 1800
 En service : ORANGE 4G LTE 1800
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 2100
 En service : ORANGE 4G LTE 2100
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 2600
 En service : ORANGE 4G LTE 2600
 En service : FREE MOBILE 4G LTE 700
 En service : ORANGE 4G LTE 700
 En service : ORANGE 4G LTE 800
 En service : FREE MOBILE 3G UMTS 900
 En service : ORANGE 3G UMTS 900

ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE

L'arrêté préfectoral de protection de biotope est un outils réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation, repos et survie) des espèces protégées inscrites sur la liste prévue à l'article R 411-1 du code de l'environnement. (R 411-15 du code de l'environnement)
- la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (article R 411-17 du code de l'environnement)

Carte



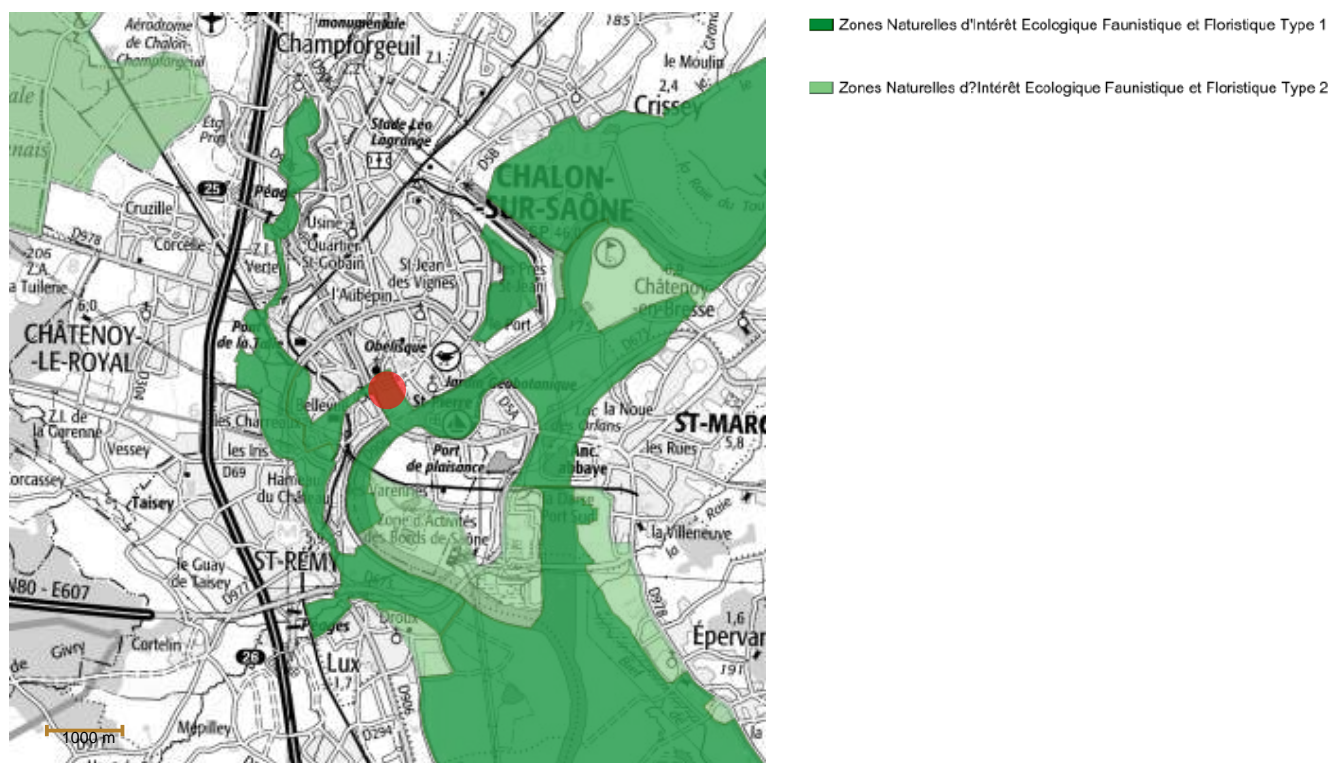
■ Arrêtés de protection de biotope

ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

Carte



ASSURANCE



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AT828838

ESSENTIEL NOTAIRES
12 RUE DU CARROUGE
71400 AUTUN

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 3 mai 2023

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AT828838 garantit :

ESSENTIEL NOTAIRES
12 RUE DU CARROUGE
71400 AUTUN

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- 1- Exploitation d'un site internet et d'une application permettant la mise à disposition de documents d'urbanisme de type :
 - ERP (Etat des Risques et Pollution), NRU (Note de Renseignement d'Urbanisme), droit de préemption, Non Périls, Alignement, Hygiène, Salubrité, Numérotage.
 - droit de préemption, certificats de carrières géologique, concordance cadastrale, ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), etc.
- 2- Constitution de dossiers dans le cadre de ventes, successions, formalités immobilières,
- 3- Organisation de visio-conférences, permettant la réalisation de signatures d'actes sous seing privé à distance. Signatures à distance sans visio-conférence d'actes sous seing privé et de procurations authentiques avec comparution à distance

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

FSIF0019 / 518062335

20MD F

1 / 2



ASSURANCE



Attestation contrat N°AT828838

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	75 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT






La présente attestation est valable pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2023 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

2 / 2

SOURCES

Nom du fournisseur de données	Adresse du site web	Logo
Data.gouv	https://www.data.gouv.fr/	
Géoportail de l'urbanisme	https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/	
Géofoncier	https://www.geofoncier.fr/	
Agence nationale des fréquences	https://www.anfr.fr/accueil/	
BRGM	https://www.brgm.fr/	

Document généré par la société EnviroNot
 Email : contact@environot.fr
 Site web : environot.fr

Note : l'ensemble des acronymes utilisés dans ce document sont aussi utilisés dans les documents d'urbanisme téléchargeables sur notre site.